

## LES PAULY

11 MARS 2020

Marie-Claude GUIGUE rapporte dans sa « *note sur l'ancienneté des familles du département de l'Ain, par un Dombiste* »<sup>1</sup>, que le patronyme « PAULY » est présent en Bresse en 1342 et en Dombes en 1587. Le nom apparaît dans le mandement de Varey au début du XVII<sup>e</sup> siècle. La lignée se développera ensuite à Hauterive, paroisse de Saint-Jean-le-Vieux, puis chef-lieu jusqu'en 1867. Issue d'une famille de petit bourgeois dont on se sait pratiquement rien de ses antécédents, Pierre PAULY, sergent royal, arrive de Bourgogne et fonde une famille dont les descendants ne cesseront d'accroître l'assiette de leur statut de bourgeois, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle où le nom disparaît et son patrimoine se dissout, après deux siècles et demi de notoriété locale.

### Le métier de sergent

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles les officiers et ministres de la justice des provinces de Bresse, Bugey, Valromey et pays de Gex, relèvent d'un règlement spécial promulgué par le roi de France. Les sergents sont des officiers qui font exécuter les décisions des Justices royales ou seigneuriales.

Les charges de sergents royaux sont créées par le roi au titre d'offices héréditaires, moyennant le paiement d'un droit annuel, la Paulette ; le bénéficiaire doit obligatoirement savoir lire et écrire, être agréé et immatriculé auprès du bailliage ou du présidial. Le titulaire accomplit des « exploits » pour le compte de la juridiction dont il relève : relations, rapports faits pour le compte de la justice royale.

Les sergents ordinaires sont établis par les seigneurs hauts justiciers, ils ne peuvent pas « exploiter » hors de la seigneurie, et seulement pour la Justice seigneuriale.

Les exploits des sergents sont rémunérés suivant un barème royal. Ces actes concernent les assignations, significations de requêtes, sentences ou autres actes de justice, saisies, arrestations, criées publiques, et l'assistance aux exécutions de peine de mort.

Pour une documentation complète, voir :

- Explication des statuts coutumes et usages observés dans la province de Bresse, Bugey, Valromay, et Gex, Phillibert Collet, 1698.

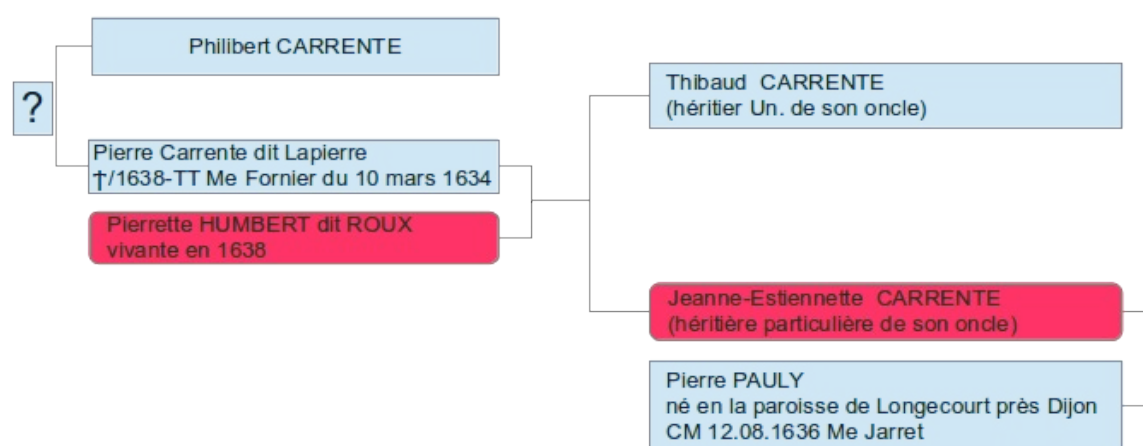


1 Imprimerie du Moniteur de l'Ain en 1878

- Règlement pour les pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex du 14 août 1752.
- Dictionnaire de droit et de pratique, C.J. de Ferrière, Paris, 1769.
- Glossaire du droit français, Françoise Ragueau, Slatkine Reprints, Genève, 1969.

## Pierre Benoît PAULY (~1600-1682)

Pierre Benoît PAULY, sergent royal, demeure à Jujurieux en 1638. Il est natif de la paroisse de Longecourt près de Dijon. LOUIS XIII le pourvoit en l'office de sergent royal au bailliage et chancellerie de Châlon, duché de Bourgogne, le 20 janvier de l'An de grâce 1623<sup>2</sup>. Après avoir exercé pendant plusieurs années au bailliage de Chalon, sa Majesté le roi l'affecte au bailliage de Bugey qui devint sa résidence. Il se marie en 1636 avec Étienne CARENTE, fille de Pierre CARENTE et Pierrette Humbert de Jujurieux. Les époux passent devant Me Jarret un contrat de mariage le 12 août 1636<sup>3</sup>. Le montant de la dot d'Étienne CARENTE se monte en tout à 202 livres.



Dès lors, Pierre Benoît PAULY, va s'employer à étendre son patrimoine, accordant des prêts hypothécaires, et réinvestissant les bénéfices dans des propriétés foncières rurales qu'il amodie à des tiers. Un des premiers prêts est consenti dès 1638 à Jacques PERRET de Saint-Jean-le-Vieux et Étienne DUPRA sa femme, pour un montant de 22 livres tournois qui hypothèque une terre de 6 bichettes de semailles de blé, située au lieu-dit pré des Granges<sup>4</sup>.

Fin 1643, Pierre Benoît PAULY, qui réside à Varey, investi dans une propriété à Saint-Jean-le-Vieux. La pièce est un grand verger d'une seytorée, soit 22 ares environ, située au nord des cours et du moulin, confiné par « le vieux chemin du moulin » à l'ouest. C'est à l'étude de Me Pompée FORNIER, au bourg de Varey, que la vente est signée<sup>5</sup> le 9 décembre, avec Claude FÉMELAT

2 AD01 – 3E 1575 – f°107

3 AD01 – 3E 1524 – f°73

4 AD01 – 3E 1565 – f°58 – Une terre de 45 ares est une très belle pièce à cette époque

5 AD01 – 3E 1528 – f°357

l'aîné habitant aux Blanchons, qui le cède pour le prix de 60 livres tournois. Claude le tient probablement en héritage de son père, Pierre FÉMELAT, qui habitait Saint-Jean-le-Vieux de son vivant.

Me PAULY achète avec obligation, en 1648, des propriétés provenant de la vente des biens des enfants MASIN, vieille famille d'Hauterive, au prix de 350 livres tournois<sup>6</sup>. Il s'agit de prés, terres, vignes, maisons, granges, *hermiture*<sup>7</sup>, place d'église et autres droits quelconques.

Ainsi, quelque vingt-cinq années plus tard, Pierre Benoît PAULY est devenu un respectable bourgeois doté d'un patrimoine immobilier et foncier non moins respectable. La plupart de ses biens fonciers sont amodiés, même sa petite maison de Varey, louée à François Bossu en 1674, lui rapporte 10 livres par an<sup>8</sup>.

Il a quatre enfants :

1. François, qui suit ;
2. Une fille dont on ignore le prénom, qui est unie à Pierre Blanchon ;
3. Marie Thérèse mariée le 27 juillet 1677 à David HORTAMAND originaire de Montpellier ;
4. Claudine, mariée le 24 avril 1684 à Jean GAUDIN, tailleur d'habits à St-Jean-le-Vieux.

Après 59 ans de bons et loyaux services, Pierre Benoît PAULY cède son office de sergent royal à son fils François, alors praticien, le 7 février 1681<sup>9</sup>. Veuf de Jeanne CARENTE depuis début 1679, il décède à Hauterive le 9 avril 1682.

### **François PAULY (~1640-1731)**

François reprend l'office de son père. Il épouse Françoise ORSET d'Hauterive (~1650-1733) en 1715. Ils auront 3 enfants :

1. Pierre, né le 11 février 1679 ;
2. Claudine, née le 26 décembre 1681, mariée à Jean-Baptiste GIRARD de St-Jean-le-Vieux en 1710, décédée en 1715 ;
3. Claude, qui suit.

Françoise ORSET est veuve de Benoît Bidal avec lequel elle a déjà eu deux enfants : Rock et Ennemonde<sup>10</sup>.

La sœur de François, Marie Thérèse, demeure aussi à Hauterive avec son mari, David HORTAMAND, et son fils Louis né en 1682.

---

6 AD01 – 3E 1532 – f°4

7 Terme régional désignant une friche

8 AD01 – 3E 1555 – f°62

9 AD01 – 3E 1575 – f°107

10 AD01 – 3E 1582 – f°59

Les PAULY baillent en 1680 à Gaspard PONCET et Jeanne CHRISTIN, la maison de feu Pierre ORSET et un pré d'un tiers de seytive, attenant à l'est, au lieu appelé au Grand Pré ; le prix annuel de 14 livres<sup>11</sup>.

Jérôme JAYR, conseillé et secrétaire du Roi au parlement de Metz, marié à Pierrette JORDAIN<sup>12</sup> décède en 1684. Comme il y a des dettes, ses biens font l'objet d'une *subhastation*<sup>13</sup>. Le 6 janvier 1689 à Varambon, Me Louis RAVET notaire royal à Priay est désigné adjudicataire de la généralité des biens de Jérôme JAYR. Le 18 suivant Me Louis RAVET élit en ami<sup>14</sup>, en ses lieu et place, François PAULY et Claude ORSET, chacun pour moitié, qui acquièrent les terres de Jérôme Jars pour une somme de 550 livres, et 50 livres d'étrennes pour l'intermédiaire.

Le partage entre les deux acquéreurs<sup>15</sup> est arrêté le 18 février et Messire PAULY obtient par tirage au sort le lot comprenant essentiellement des terres :

1. La moitié du Grand Clodel soit 22 bichettes de semaille ;
2. La moitié de la terre des Grandes Verchères soit 22 bichettes ;
3. La moitié de la terre appelée sur l'Eschaud soit 28 bichettes ;
4. La moitié de la petite terre des Verchères soit 9 bichettes ;
5. La terre du petit Clodel soit 12 bichettes ;
6. La terre appelée aux Sarpollières d'environ 4 bichettes ;

En tout : 97 bichettes de semailles (7,3 ha).

Ces terres sont aussitôt baillées à moitié fruits au laboureur Benoît DESVIGNES dit Marchand d'Hauterive, avec quelques arrangements particuliers, notamment par rapport à la paire de bœufs déjà baillée audit DESVIGNES<sup>16</sup>.

La toiture de la maison d'Hauterive nécessitant une réfection complète. En 1690, les maîtres charpentiers Anthelme DÉMIAS de Jujurieux et Benoît MAYET de Nivolet aussi meunier au moulin d'Hauterive, sont chargés de réaliser l'ouvrage. Le toit de la grange attenante est aussi refait complètement, ainsi que deux planchers à la française dans les chambres. Il faut également poser trois sommiers à l'étage de la grange pour soutenir et entreposer la prochaine fenaison. Nous sommes début mai, et le tout doit être terminé à la fête de saint André, le 30 novembre. François PAULY fournit les clous, crosses, lattes et tuiles. Pour la somme de 184 livres, les en-

---

11 AD01 – 3E 1575 – f°41

12 Sœur du Garde des Sceaux près du présidial de Bourg, résidant à Saint-Jean-le-Vieux

13 Saisie et vente à la troisième criée au banc de Cour de la Justice seigneuriale, lieu des ventes judiciaires. Le banc de Cour ou banche de Cour est la « Chambre où les Magistrats municipaux, qui sont réduits dans les villages aux officiers locaux, tiennent leurs séances » (*Explication des statuts coutumes et usages observés dans la province de Bresse, Bugey, Valromey et Gex* – Philibert Collet, 1698)

14 AD01 – 3E 1558 – f°190. C'est une déclaration de celui pour le compte duquel on s'est porté acquéreur. L'élection d'ami évite de payer deux fois les droits seigneuriaux, puisqu'il n'y aura qu'une vente (Dictionnaire de droit et de pratique, C.J. de Ferrière, 1749)

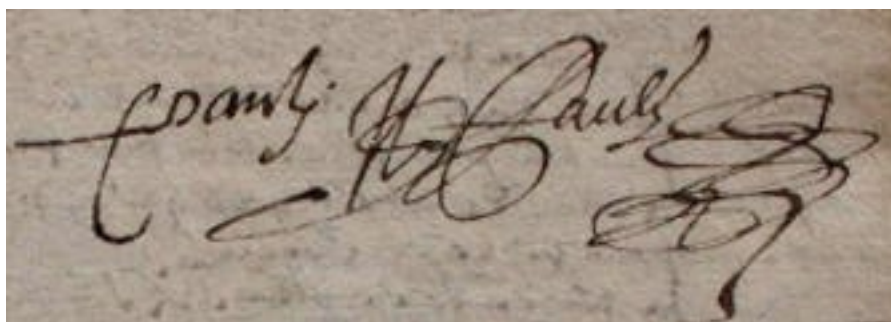
15 AD01 – 3E 1558 – f°207

16 AD01 – 3E 1559 – f°1

trepreneurs n'ont que le travail à fournir, mais aussi couper le bois nécessaire dans la forêt « rière » Varey<sup>17</sup>.

À l'âge de 52 ans François PAULY est malade : le 3 janvier 1692, croyant sa dernière heure arrivée, il convoque le notaire GORRATY et lui dicte son testament nuncupatif<sup>18</sup>. Ce tragique épisode de sa vie est postérieur à plusieurs voyages effectués à Marseille pour recueillir la succession de son beau frère, Rock ORSET, sans enfants, ayant testé en faveur de ses neveux et nièces Rock et Ennemonde BIDAL, enfants du premier mariage de sa femme avec Benoît BIDAL. Cependant François PAULY se rétablit, ce qui l'autorise à poursuivre son activité professionnelle et ses affaires.

Une opportunité lui permet d'acheter en 1699<sup>19</sup> un quart de « naizoire », c'est-à-dire un rouissoir à chanvre, lequel quart, qui appartient à Pierre ARMAND GALLION, est enclavé sur trois cotés par sa terre de Chapelier, et jouxte par le nord la « biolière »<sup>20</sup> des Agneloux.



Signatures de Pierre et de son fils François : les graphologues apprécieront.

À l'âge de 75 ans le sergent royal est toujours en activité, mais la Justice ne suffit pas à occuper pleinement cet homme vaillant qui sous-traite en 1715<sup>21</sup> la tâche des *péréquateurs*<sup>22</sup> d'Hauterive, nommés à l'établissement des rôles et la collecte de la taille. Sans doute ces personnes savaient-elles compter, connaissaient-elles bien les foyers et leurs revenus, mais elles ne savaient point écrire, pas même leur nom. François PAULY leur demande 44 livres pour l'année. Son travail consiste à faire établir les « rolles », c'est-à-dire les écritures, collecter et payer au receveur toutes les sommes fixées et rapporter quittance. La somme demandée peut sembler importante, elle se justifie cependant par la nécessité d'effectuer de nombreux déplacements à l'extérieur du village car tous les taillables ne résident pas sur place, et les risques liés au transport et à la conservation des fonds sont bien réels.

Après une vie bien remplie, François PAULY décède le 15 octobre 1731.

17 AD01 – 3E 1559 – f°37

18 AD01 – 3E1582 – f°59

19 AD01 – 3E 1602 – f°36

20 Espace boisé de bouleaux

21 AD01 – 3E 1605 – f°273

22 Péréquisiteur : Habitant d'un bourg ou village, élu par la communauté pour asseoir la Taille ou les autres impositions de l'année. Terme local utilisé en Bresse, Bugery, Gex et Valromey pour désigner l'assesseur ou l'asseyeur

## **Claude PAULY (1685-1773)**

Né le 17 juin 1685 à Hauterive, à défaut de son frère aîné qui n'a probablement pas les dispositions requises, Claude PAULY succède dans l'office de sergent royal, quelques années seulement avant la mort de son père. Si le terme d'huissier doit remplacer désormais celui de sergent royal, pendant une période on utilise l'une et l'autre appellation.

Claude PAULY épouse Claudine TILLON (1690-1769), fille de Claude TILLON chirurgien de St-Jean-le-Vieux, le 5 août 1715.

Ils auront 11 enfants :

1. Françoise, née le 29 octobre 1715, mariée à Joseph VERDIN le 18 juillet 1739<sup>23</sup>, sa dot de 1000 livres situe la fortune des PAULY au-dessus de la moyenne de la bourgeoisie locale ;
2. Claude Joseph, né le 22 novembre 1718 ; Bourgeois d'Hauterive, il sera tuteur des enfants d'Augustin GIRARD<sup>24</sup> ;
3. Pierre, qui suit ;
4. Charles, décédé le 7 septembre 1722 ;
5. Claire, décédée le 15 septembre 1722 à l'âge de 6 mois ;
6. Catherine, née le 14 septembre 1723 ;
7. Jean-Baptiste, né le 7 avril 1725, décédé le 20 juin 1727 ;
8. Jeanne, née le 12 février 1727, mariée à François SÉVOZ le 24 janvier 1747 ;
9. François, décédé le 2 septembre 1741 à l'âge de 10 ans ;
10. Pierre, né le 8 janvier 1733 ;
11. Ennemonde, mariée à Joseph BRIEL d'Ambronay, le 13 février 1753.

## **Pierre PAULY (1720-1777)**

Procureur en la Justice de Varey, Pierre PAULY épouse le 23 novembre 1751 Louise Modeste BOUGUET, fille de marchand de St-Jean-le-Vieux, dotée de 3000 livres. Le frère de l'épouse est marchand fabricant en soie à Lyon<sup>25</sup>. En 1752, Pierre PAULY vend<sup>26</sup> sa charge et office de sergent royal à Benoit PITTION, bourgeois et *pratitien*<sup>27</sup> de Jujurieux, cousin de sa femme par alliance. Le prix est de 599 livres et 18 sols.

Le couple habite St-Jean-le-Vieux. Ils auront :

---

23 AD01 – 3E 1616-f°109

24 AD01 – 25B 750 – année 1757

25 AD01 – 3E 1627- f°161

26 AD01 – 3E 1631- f°110

27 Expert en procédure et instruction des procès, qui sait le droit et les usages, et qui est capable de dresser toutes formes d'actes

1. Claude, né le 24 mars 1753, décédé le 5 avril suivant ;
2. Jean Baptiste, qui suit.

Au cours de sa carrière, Pierre PAULY exerce aussi la profession d'avocat en parlement. Il décède en 1777.

### **Jean-Baptiste PAULY (1756-1819)**

Né le 5 décembre 1756 à St-Jean-le-Vieux.

Marié en l'église de St-Jean-le-Vieux à Rose FAYOLLE, fille d'un négociant de Lyon, le 10 juin 1783, ils auront :

1. Marie Joséphe, née le 17 mars 1784 ;
2. Jean Louis, né le 8 septembre 1785, marié le 20 août 1808 à Marie Madeleine Cécile Rosalie DUPIN DUPLESSIS d'Ambronay, décédé à Ambronay le 3 avril 1857. Propriétaire bourgeois à Ambronay, sans descendant mâle.
3. Rose Alexandrine, née le 24 avril 1787, décédée le 12 avril 1812 ;
4. François Amédée et Victor Aimé Charles le 9 mai 1789, qui suit ;
5. Jean-Baptiste Lazare, né le 11 janvier 1791 ;
6. Jean Marie, le 23 avril 1792.

Jean-Baptiste PAULY, avocat en Parlement, est également notaire royal de 1784 à 1787.

À cette époque, les PAULY demeurent à Saint-Jean-le-Vieux dans une propriété jouxtant la rivière d'Oiselon, partie orientale du « clos Tissot » actuel, séparée de la rue de la Forge par les jardins de Claudine PERRET, veuve de Joseph BOUGUET, Jean Baptiste et Jérôme PERRET, ainsi que Françoise DÉMIAS leur mère, veuve de Joseph PERRET<sup>28</sup>.

Durant la Révolution, l'homme de loi signe les cahiers de doléances du Tiers-État de Saint-Jean-le-Vieux le 10 mars 1789<sup>29</sup>. Il est membre de la Société Populaire du 22 novembre 1793 (2 frimaire an II) au 20 novembre 1794 (30 brumaire an III). Suite à plusieurs différends avec VOLUSAN auquel il s'oppose, celui-ci le dénonce au Comité de Surveillance de Saint-Jean-Le-Vieux le 9 décembre 1793 (19 frimaire an II) : il est emprisonné à Ambronay le 11 décembre 1793 (21 frimaire de l'an II). Ses biens, susceptibles d'être confisqués, sont inventoriés par la Municipalité. La liste est importante et ne comporte pas moins de dix chènevières<sup>30</sup>. Sa femme s'implique dans sa défense et finit par obtenir sa libération contre une lourde amende de 2000 livres le 29 avril 1794 (10 floréal an II). Son intégrité républicaine est rétablie : il est réhabilité par décret du 16 août 1794 (2 thermidor an II). Jean Baptiste PAULY occupe le poste de maire de la commune les ans III et IV.

28 AD01 – 3E 1661-f°220 – 1785 ; *Convention entre Jean-Baptiste PAULY et Claudine Perret, Veuve Bouguet*

29 *Dictionnaire en ligne de la Société des Études Historiques Révolutionnaires et Impériales*, Jérôme Croyet, 2012. AD01 – 13L74

30 *Chroniques de l'Oiselon N°23*, Lucien Pérouze, mai 2006



Sous le Premier Empire, en 1806, son fils Victor étant susceptible d'être tiré au sort pour la conscription, il crée avec quelques autres personnes fortunées du même intérêt, une société dont le but est d'assurer mutuellement le financement d'un remplaçant, pour chacune des familles membres<sup>31</sup>. Victor PAULY n'a sans doute jamais été appelé, ce qui lui permet de terminer brillamment ses études de médecine. Jean-Marie a moins de chance, mais il est remplacé suivant un contrat passé avec le Sieur OUDOT d'Auxonne, le 30 novembre 1813, pour la somme de 6 100 francs<sup>32</sup>.



*La maison PAULY vers 1895 – Photo G. Alby*

À la fin de sa vie, maître Jean-Baptiste PAULY et sa famille demeurent dans la maison bourgeoise acquise conjointement, au lieu dit chez Pillet, en bordure du chemin du Pré des Granges, baptisée rue de la Gare dans ce tronçon<sup>33</sup>. Sans compter les terres d'Ambronay, l'avocat possède environ vingt hectares sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux, tant en terres, vignes et près, mais très peu de bois, et quelques parcelles sur Jujurieux et l'Abergement-de-Varey, principalement des vignes. À sa mort, le 13 décembre 1819, son fils Victor, garde la maison paternelle dont il hérite. Les terrains environnant la maison restent en indivision avec ses deux frères, Jean-Marie et Jean-Louis. Leur sœur, déjà décédée laisse deux filles mineures : Rose Apolline et Marie Angèle Tranchant.

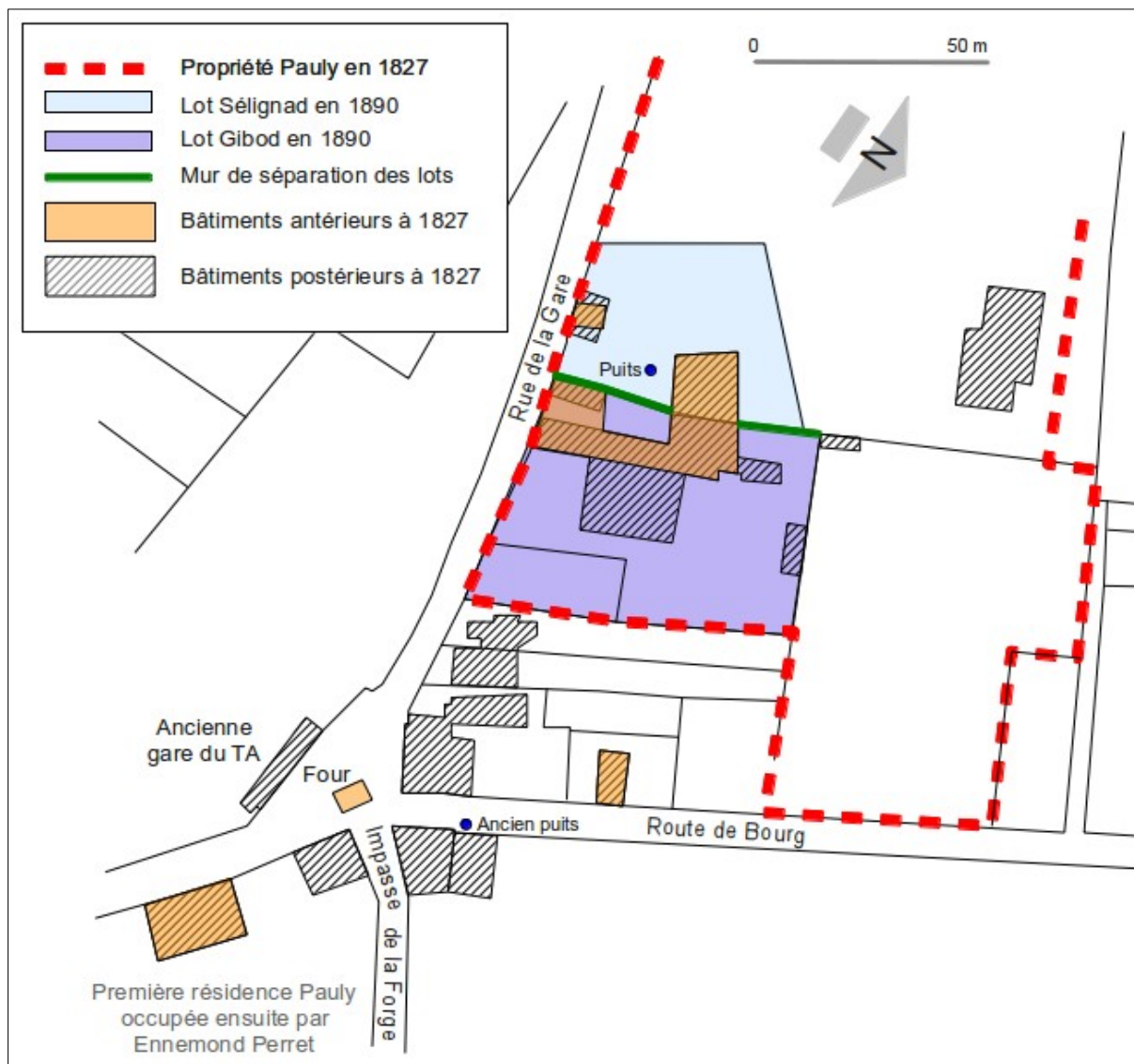
---

31 AD01 – 3E 1706-f°8 – *Convention entre les sieurs PAULY, Ravier et autres*

32 AD01 – 3E 1712-n°207 – *Convention fait engagement*

33 AD01 – 3E 1716-f°117 – 1821 ; *Donnation-partage Fayolle-PAULY*





Quartier de la gare – Première résidence PAULY au « Clos Tissot » et partage du « Clos PAULY »

## **Victor Aimé Charles PAULY (1789-1867)**

Cadet survivant de deux frères jumeaux nés le 9 mai 1789, Victor Aymé PAULY fait ses études de médecine à Paris. Il y soutient une thèse portant sur la dysenterie en juin 1817<sup>34</sup>. Son diplôme obtenu, il revient exercer son art dans son pays natal, où il se marie le 4 avril 1819, avec Marie Françoise Adélaïde PERRET, fille de l'acheteur<sup>35</sup> de leur ancienne propriété.

Ils auront :

1. Rose Françoise Elisa(beth), née le 6 juin 1806, mariée le 6 janvier 1840 à Anthelme Claude COSTAZ, propriétaire à Champagne-en-Valromey, décédée à Champagne-en-Valromey le 25 août 1870 ;
2. Jules François Marie, né le 22 juin 1822, célibataire resté au foyer paternel, décédé le 28 janvier 1874, chez sa sœur à Champagne-en-Valromey
3. Françoise Joséphine Gabrielle, née le 10 mars 1825, mariée le 26 février 1851 à François Marie BARON, médecin de Saint-Rambert ;
4. Julie Françoise Adélaïde, née le 12 février 1834, décédée le 10 janvier 1850 à l'âge de 15 ans.

Lorsque Victor PAULY décède, le 22 mars 1867, sa femme et son fils Jules vont achever leur existence à Champagne chez leurs petits enfants et cousins. Madame PAULY décède à son tour vers 1885<sup>36</sup>.

Fin 1890, le « Clos PAULY » sera vendu chez Me JANIN à Pont-d'Ain en deux lots.

Les vendeurs sont :

1. Françoise Joséphine Gabrielle PAULY, épouse Baron, âgée de 75 ans, demeurant à Saint-Rambert-en-Bugey ;
2. François Victor COSTAZ, prêtre desservant la paroisse de Talissieu ;
3. Françoise Adélaïde COSTAZ, épouse de l'avocat Joseph-Hector BRILLAT-SAVARIN demeurant à Belley ;
4. Jeanne Stéphanie CARRAND, veuve de François Joseph COSTAZ, demeurant à la Chapelle de Guinchay.

Les acheteurs sont :

1. Jean Baptiste SALIGNAD de Jujurieux pour la partie sud qui comprend notamment l'habitation bourgeoise.

---

34 *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie ou annales de la Société de médecine-pratique de Montpellier*, Volume 44, Izar et Ricard, 1817 ; également : *Dissertation sur la dysenterie*, Victor Aimé PAULY Médecin, Paris, 1817

35 François Ennemond Perret, propriétaire à St Jean le Vieux

36 D'après les renseignements approximatifs donnés par les héritiers au notaire Janin en 1890

2. Pierre GIBOD, jardinier chez Monsieur de SILANS à Ambronay pour la partie nord comprenant « un ensemble d'immeubles en nature de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours et pré... ».

Dans les conditions de la vente, il est prévu que Mr SALIGNAD construise à ses frais un mur de séparation. Il est cependant permis à Monsieur GIBOD d'installer entre le puits situé sur la propriété SALIGNAD, un tuyau pour acheminer l'eau jusqu'à une pompe.

Le surplus de la parcelle 175, joignant la Route de Bourg, sera vendue pour construire une ferme avec habitation en 1895.

L'ancien logement des domestiques PAULY, situé à l'ouest de la propriété Gibod, est loué au géomètre SAUSSAC en 1897<sup>37</sup>. Puis, sans doute après l'aménagement du tramway, Pierre GIBOD tente l'établissement d'un café dans l'extrême partie est des dépendances aménagées en conséquence. L'enseigne peinte sur le fronton de la façade apparaît sur d'anciennes photographies du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Ainsi s'achève l'histoire des PAULY de Saint-Jean-le-Vieux. Arrivés de Bourgogne au début du XVII<sup>e</sup>, durant deux siècles et demi, ils se sont fondus dans la bourgeoisie locale, s'adaptant et tirant le meilleur parti des situations. De génération en génération leur joli patronyme a été synonyme d'honneur et de fortune, puis, vers la fin du XIX<sup>e</sup>, il s'éteint, tombant dans l'oubli.

---

Les références aux Archives départementales de l'Ain sont notées AD01.

Remerciements à mon voisin et ami d'enfance, Pierre-Louis pour sa participation.

---

37 AD01 – 3E 32603-n°216